

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 4 janvier 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 4 janvier 2017, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication, le Chef de l'Etat renouvelle ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année au peuple sénégalais, au Gouvernement, ainsi qu'aux hôtes étrangers qui vivent parmi nous et exhorte nos compatriotes à cultiver, dans un monde en profonde mutation, la discipline et le travail, afin de consolider, dans l'excellence et la solidarité, un Sénégal de paix et de prospérité durable.

Appréciant positivement les performances du travail gouvernemental, le Président de la République félicite le Premier Ministre et l'ensemble du Gouvernement pour les résultats économiques et sociaux notables obtenus en 2016. Ainsi, en vue de les amplifier durant l'exercice 2017, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'accélérer le rythme de mise en œuvre des projets et programmes du Plan du Sénégal Emergent, en accordant une priorité particulière à la consolidation de la décentralisation, à la modernisation de l'Administration, à l'amélioration de l'environnement des affaires, au développement des PME/PMI.

Dans la même perspective, le Président de la République demande au Gouvernement de veiller à la relance du tourisme, à la valorisation optimale de l'artisanat national et du secteur informel, à l'intensification de l'exécution des projets de promotion de l'emploi des jeunes, ainsi qu'à l'application de la mesure de baisse de 10 % sur les factures d'électricité.

Rappelant par ailleurs au Gouvernement la place fondamentale de la culture dans le Plan Sénégal Emergent, le Président de la République félicite le Ministre de la Culture et de la Communication, le Maire de Kolda et l'ensemble des participants à la 9^{ème} édition du Festival National des Arts et de la Culture (FESNAC) et magnifie l'authenticité de l'art sénégalais, la créativité de nos artistes, qui participent à l'épanouissement de nos populations ainsi qu'au rayonnement international du Sénégal.

Aussi, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à poursuivre, en accord avec la communauté artistique nationale, la politique de décentralisation de l'action culturelle, en veillant, au plan national, à la répartition optimale, des infrastructures culturelles, à la promotion des cultures urbaines, à la mise en place d'industries culturelles innovantes, piliers d'une économie de la culture créatrice d'emplois et valorisant les talents de nos artistes.

A cet effet, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre les diligences requises pour assurer l'application intégrale de la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins, de diligenter

l'ouverture d'une Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture dans des locaux adaptés et modernes. De même, il convient de soutenir la promotion du livre et de l'Art en général, à travers l'accompagnement des maisons d'édition, l'acquisition d'ouvrages et d'œuvres par les structures publiques, de hâter la finalisation du classement et de la mise en cohérence des statuts des différents édifices et sites culturels du Sénégal, de veiller à la sauvegarde des bâtiments et sites classés, éléments précieux de notre patrimoine national.

Concluant sur ce point, le Président de la République informe le Gouvernement qu'il recevra prochainement les artistes et hommes de culture, dans le cadre du lancement officiel de l'année culturelle 2017.

Poursuivant sa communication autour des Conseils des Ministres délocalisés lancés à Saint-Louis, en 2012, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement que cette démarche innovante et civique est l'expression de sa volonté résolue de territorialiser nos politiques publiques et de rompre un clivage ancien entre Dakar et le reste du pays. En effet, les Conseils des Ministres délocalisés ont permis de recentrer l'action stratégique de l'Etat dans chacune des quatorze régions du pays en les dotant d'un véritable projet de territoire, fruit de la consolidation des aspirations légitimes des populations et ont abouti à l'élaboration d'un vrai programme territorial de l'Etat qu'il convient d'évaluer.

Dès lors, après les conférences territoriales d'évaluation de l'état d'exécution des programmes d'investissement prioritaires de l'Etat tenues par les Gouverneurs de Région, le Président de la République informe le Gouvernement qu'il entamera un nouveau cycle de Conseils des Ministres délocalisés consacré à la revue générale des réalisations.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil qu'il se rendra le 6 janvier 2017 à la ziarra annuelle de la famille omarienne de Louga et participera le 7 janvier 2017, à Accra, à la cérémonie d'investiture de Son Excellence Monsieur Nana Akufo Ado, nouveau Président de la République du Ghana.

Le Premier Ministre a axé sa communication autour du suivi rapproché des projets du Plan Sénégal Emergent, avant de rendre compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture nationale et

internationale, en revenant sur les résultats de l'économie en 2016.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et programmes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole additionnel à l'Accord entre la République du Sénégal et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) relatif à l'application de garanties dans le cadre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé à Vienne (Autriche), le 15 décembre 2006 ;
- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, adopté à Vienne (Autriche), le 8 juillet 2005.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Abdoulaye Seydou SOW, Administrateur civil, est nommé Président du Conseil d'Orientation du Programme national des Domaines agricoles communautaires (PRODAC) ;
- Monsieur Mamina DAFPE, biologiste, titulaire d'un DESS en aquaculture, précédemment Directeur Technique du Programme des Domaines agricoles Communautaires (PRODAC), est nommé Coordonnateur national du PRODAC, en remplacement de Monsieur Jean Pierre SENGHOR, appelé à d'autres fonctions.

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement